



Régime des privilèges et immunités diplomatiques et consulaires en Suisse

Assurances

Annexe 2 à la notice informative « UE – législation sociale – employés locaux », c'est-à-dire sur le régime d'assurances sociales et obligatoires suisses applicable aux membres du personnel recrutés localement par les missions diplomatiques et les postes consulaires de carrière des Etats membres de l'UE ou de l'AELE en Suisse.

Fiche informative Prévoyance professionnelle (LPP)

La prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) est une assurance complémentaire aux assurances sociales suisses AVS/AI/APG/AC. La LPP est obligatoire en Suisse pour chaque salarié assujéti aux assurances AVS/AI/APG/AC, pour autant qu'il perçoive un salaire brut, égal ou supérieur à CHF. 20'880,-- par année ou à CHF. 1'740,-- par mois (montants valables dès le 1er janvier 2011).

Procédure (caisses cantonales de compensation, compétentes pour déterminer l'affiliation obligatoire à la LPP) :

- Canton de Berne Ausgleichskasse des Kantons Bern
Chutzenstrasse 10, 3007 Bern
Tel. 031-379.79.79 - Fax 031-379.79.00
- ou Ville de Berne Stadt Bern, Direktion für Soziale Sicherheit
Alters- und Versicherungsamt
Schwanengasse 14, 3011 Bern
Tel. 031-321.61.11 - Fax 031-321.72.89
lien: Caisse de compensation de la Ville de Berne
- Canton de Genève Caisse cantonale genevoise de compensation
Route de Chêne 54, 1211 Genève 6
tél. 022-718.67.67 - fax 022-718.68.63
lien : www.ccgcavs.ch
- Canton de Zurich Ausgleichskasse des Kantons Zürich
Röntgenstrasse 17, Postfach 8087, 8005 Zürich
Tel. 044-448.50.00 – Fax 044-448.55.55 – www.svazuerich.ch
- pour les postes consulaires: Auprès de la Caisse cantonale de compensation du lieu où se situe le poste consulaire (se référer à la liste complète des Caisses cantonales qui figure à l'avant dernière page des annuaires téléphoniques officiels suisses).

Affiliation:

- Auprès d'une institution suisse de prévoyance existante (fondation collective d'une société d'assurance ou d'une banque) ou auprès de :
 - Fondation institution suppléante LPP, Agence régionale pour la Suisse romande, Passage Saint-François 12, Case postale 6183, 1002 Lausanne
Tél. 021-340 63.33 - e-mail : lausanne@chaeis.ch - www.aeis.ch
 - Stiftung Auffangeinrichtung BVG, Zweigstelle Deutschschweiz, Erlenring 2, Postfach 664, 6343 Rotkreuz
Tél. 041-799.75.75 - e-mail : rotkreuz@chaeis.ch - www.aeis.ch
 - Fondazione istituto collettore LPP, Agenzia della Svizzera italiana Stabile « Gerra 2000 », Via Pibiett 11, Casella postale 224, 6928 Manno
Tél. 091-610.24.24 - e-Mail : manno@chaeis.ch - www.aeis.ch

Cotisations:

- Etat soumis aux obligations d'employeur: les cotisations sont assumées pour moitié par l'employeur et pour moitié par l'employé. Les cotisations sont calculées par l'institution de prévoyance. L'employeur déduit chaque mois du salaire brut de l'employé la part des cotisations qui sont à la charge de ce dernier.
- Etat non soumis aux obligations d'employeur: si l'employé choisit volontairement de s'affilier à la LPP, il assume entièrement les cotisations.

Responsabilité

- Etat soumis aux obligations d'employeur: l'employeur est responsable d'affilier son employé auprès d'une institution suisse de prévoyance. L'employeur est également responsable de verser à l'institution de prévoyance la totalité des cotisations (part employeur et part employé).
- Etat non soumis aux obligations d'employeur: si l'employé choisit volontairement de s'affilier à la LPP, il doit faire lui-même les démarches auprès d'une institution suisse de prévoyance.

Remboursement des cotisations:

- En cas de départ définitif de Suisse, l'employé reçoit la totalité des cotisations versées pour le risque vieillesse (part employeur et part employé), à l'exception de la part des cotisations versées pour les risques décès et invalidité. Une telle demande doit être adressée à l'institution à laquelle l'employé est assuré.

Lien utile:

- www.aeis.ch (Stiftung Auffangeinrichtung BVG / Fondation institution suppléante LPP / Fondazione istituto collettore LPP)